

# La formation : l'énergie de vos projets !



Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / rubrique formation.

## Conduite d'atelier ou de production - Elevage

### Organiser le pâturage pour une meilleure valorisation de l'herbe

Pour utiliser au mieux vos prairies et réduire vos charges.



#### Contenu :

Point sur les pratiques des stagiaires au printemps 2012, intérêt de développer le pâturage tournant pour ne plus gaspiller l'herbe, réduire les charges et réduire le temps de travail, avec exemples concrets et mécanisme de pousse de l'herbe. Nombre et taille des lots, chargement, calcul des surfaces nécessaires pour le pâturage. Parcelles à retenir pour la pâturage,

aménagement à prévoir, repères de mise à l'herbe, d'entrée et de sortie de parcelles, tenue du planning de pâturage, déprimage, fertilisation et entretien des prairies. Etude de cas d'un stagiaire sur son exploitation.

#### Public :

Eleveurs bovins, ovins et caprins.

#### Méthodes pédagogiques :

Exposés, diaporama, échanges, visite.

#### INFOS PRATIQUES

Durée : 2 jours.

Réf. - Dates et lieu :

13.016 : 13 et 20 janvier 2013 à Auch.

**Tarif ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation et l'Europe (FEADER ou FSE). Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir Articles 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

**Intervenant :** Jean-Bernard Mis, conseiller spécialisé fourrages Chambre d'Agriculture du Tam.

**Contact :** Jean-Claude BAUP, 05.62.61.79.60.

#### INFOS PRATIQUES

Durée : 2 jours plus deux demi-journées avec un accompagnement individuel sur votre exploitation.

Réf. - Dates et lieu :

13.017 : 24 janvier et 7 mars 2013 à Auch pour la phase collective.

**Tarif ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation et l'Europe (FEADER ou FSE). Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir Articles 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

**Intervenant :** Joël Abadie, conseiller-animateur Maison de l'Elevage, Jean-Claude Baup, conseiller spécialisé Chambre d'Agriculture du Gers, Julien Belvéze, Institut de l'Elevage.

**Contact :** Jean-Claude BAUP, 05.62.61.79.60.

### Améliorer les performances économiques de son élevage bovin viande

Acquérir les capacités d'analyse du coût de production et de la productivité de son élevage, identifier les marges de progrès et déterminer des pistes d'action concrètes pour améliorer la compétitivité du système.



#### Contenu :

Cette formation se déroule sur 2 jours en collectif et sur deux demi-journées en individuel :  
- Premier jour en collectif : présentation des composantes du revenu et de l'approche «coût de production». A partir de vos préoccupations, identification des situations sur lesquelles on peut agir.  
- Demi journée sur votre exploitation (en individuel) : élaborer son coût de production.  
- Deuxième jour en collectif : Analyse du coût de production, comparaison avec des références,

identification des marges de progrès  
- Demi-journée en individuel sur votre exploitation : Etablir un plan d'action adapté.

#### Public :

Eleveurs bovins viande du Gers.

#### Pré-requis :

Avoir des résultats comptables.

#### Méthodes pédagogiques :

Exposés, échanges, travail à partir de données issues de votre élevage, visite d'exploitation, accompagnement individualisé sur deux demi-journées.

#### INFOS PRATIQUES

Durée : 4 jours plus une demi-journée individualisée.

Réf. - Dates et lieu :

13.009 : 22 et 29 janvier, 5 et 12 février 2013 pour la phase collective.

**Tarif ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation et l'Europe (FEADER ou FSE). Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir Articles 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

**Intervenant :** Jean Arino, conseiller spécialisé Chambre d'Agriculture du Gers.

**Contact :** Jean ARINO, 05.62.61.77.13.

## Stratégie et économie des exploitations

### Conversion à l'Agriculture Biologique

Concevoir, élaborer, mener son projet de conversion à l'AB en acquérant les bases réglementaires, techniques, économiques et commerciales et en réalisant un auto-diagnostic d'exploitation pour la conversion.



#### Contenu :

Présentation des groupements professionnels et de leur rôle, de l'éthique, de l'organisation et importance de l'A.B. (Agriculture Biologique). Présentation des règles en AB : règlement CEE 2091. Présentation des méthodes et techniques de l'AB. Présentation de partenaires commerciaux. Visite d'une exploitation produisant des cultures d'hiver et d'été bio et présentation de ses techniques et résultats. Présentation des résultats technico économiques en production bio - cas d'école. Présentation de l'outil de diagnostic de la Chambre d'Agriculture du Gers : lien entre pratiques bio et réglementation. Présentation de l'outil projet de la Chambre d'Agriculture du Gers : lien entre choix et résultats.

**Le +** Demi-journée supplémentaire individualisée : transfert à l'exploitation avec l'aide d'un technicien des acquis de la formation pour élaborer diagnostic et projet de conversion.

#### Public :

Agriculteurs en agriculture biologique ou en conversion du département du Gers et secteurs limitrophes.

#### Méthodes pédagogiques :

Film sur l'agriculture biologique, exposés et exercices, visite d'une exploitation et d'un organisme économique, diagnostic, visite et bilan pour un projet chez chaque participant.

#### INFOS PRATIQUES

Durée : 4 jours plus une demi-journée individualisée.

Réf. - Dates et lieu :

13.009 : 22 et 29 janvier, 5 et 12 février 2013 pour la phase collective.

**Tarif ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation et l'Europe (FEADER ou FSE). Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir Articles 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

### Etre tuteur en situation de travail - Devenir maître exploitant

Savoir accueillir un jeune sur son exploitation, en intégrant les spécificités de la communication pédagogique, la législation du travail et les conditions de sécurité.



#### Contenu :

L'accueil du stagiaire ou de l'apprenti. La transmission de savoir-faire et de savoirs : lesquels et comment. La formation en alternance : principes et méthodes. Le suivi et l'accompagnement de la progression du stagiaire ou de l'apprenti. Le dispositif «stage en entreprise du PPP» : ses objectifs, ses procédures, le rôle de l'agriculteur, les assurances. L'évaluation et la prévention des risques professionnels (Document Unique).

#### Public :

Agricultrices, agriculteurs prévoyant de recevoir des stagiaires ou apprentis sur l'exploitation dans le cadre du nouveau Plan de Professionnalisation Personnalisée PPP et / ou autre dispositif.

#### Méthodes pédagogiques :

Echange autour des expériences de chacun dans l'accueil de stagiaires. Exercices de communication sous forme de jeux, de mises en situation ou questionnaires. Témoignage. Exposés sur les aspects sécurité, réglementaires et administratifs.

#### INFOS PRATIQUES

Durée : 3 jours.

Réf. - Dates et lieu :

13.019 : 30 janvier, 4 et 18 février 2013 à Auch.

**Tarif ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation et l'Europe (FEADER ou FSE). Chèque de cau-

tion de 150 € à l'inscription, voir Articles 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

**Intervenant :** Consultant en ressources humaines, Jean-Michel Fassero, conseiller d'entreprise Chambre d'Agriculture du Gers, Conseillers PPP, Préventeur MSA.

**Contact :** Jean-Michel FASSERO, 05.62.61.77.43.

## Qualité des produits - Appuis filières - Promotion

### Obtenir le permis d'exploitation

Obtenir le permis d'exploiter, respecter la réglementation, connaître la réglementation concernant les établissements accueillant du public. Identifier les moyens de lutte et de prévention contre : l'alcoolisme, le tabagisme, l'usage de stupéfiants, le bruit, la discrimination, la protection des mineurs. Tout ceci dans un souci de satisfaction du consommateur.



#### Contenu :

Présentation du permis d'exploitation. Les principes fondamentaux du droit. Classification des boissons et des débits de boisson. Conditions d'ouverture et d'exploitation d'un débit de boisson. Transformation d'une licence, mutation ou translation d'un débit, cas de fermeture. Débit temporaire, péremption des licences, commerce des boissons, obligations liées à l'exploitation d'un débit de boissons. Etalage obligatoire, affichages obligatoires, protection des mineurs, infractions, sanctions, répression de l'ivresse publique, loi Evin, revente de tabac.

Différentes substances psychotropes, identification des risques, sanctions encourues. Loi du 31 décembre 1992, identification des sources de bruit, moyens de lutte, diffusion de musique, organismes de contrôle et de certification. Lutte contre la discrimination : notion de discrimination, contrôle de l'accès, sanctions. A partir de situations concrètes, rappel des éléments vus lors du stage.

#### Public :

Fermiers aubergistes du département ou des départements limitrophes (65, 82).

#### Méthodes pédagogiques :

Exposés, échanges, questionnaire dirigé pour évaluer les acquis.

#### INFOS PRATIQUES

Durée : 3 jours.

Réf. - Dates et lieu :

13.018 : 4, 5 et 6 février 2013 à Auch.

**Tarif ressortissants VIVEA :** Prise en charge possible par votre fonds de formation et l'Europe (FEADER ou FSE). Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir Articles 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

**Intervenant :** Formateur INFA.

**Contact :** Guy TARDIN, 05.62.61.77.43.

Pour consulter le programme des formations ci-dessus, s'inscrire et connaître les conditions générales ou récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION valant contrat simplifié de formation professionnelle, se reporter au Catalogue Formation 2013 ou sur le site : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation